

Mme M.....
adresse
Parents de l'enfant.....
Ecole

date

À l'attention de Madame la Ministre de l'Education Nationale
Copies envoyées à l'équipe enseignante de l'école, à l'IEN et au DASEN,

Objet : Opposition au fichier « Livret scolaire unique numérique »

Madame,

Nous avons appris l'existence du nouveau Livret scolaire unique numérique qui doit conserver des informations personnelles sur nos enfants concernant leurs acquisitions des compétences du socle commun, leur assiduité, leur comportement dans l'école, les difficultés scolaires qu'ils pourraient rencontrer ainsi que les dispositifs d'aide dont ils pourraient bénéficier. Ce même fichier pourra conserver également des éléments sur leur état de santé ou sur les handicaps qui peuvent les affecter. Ce fichier est déjà utilisé dans l'école de nos enfants, sans que nous en ayons été préalablement informés, et sans accord de notre part.

Sachez que nous refusons d'ores et déjà que la moindre donnée concernant nos enfants soit enregistrée dans le Livret scolaire unique numérique, conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, qui prévoit que toute personne « *a le droit de s'opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement* ».

Nous sommes attachés à un livret scolaire qui est la seule propriété des parents, et qui reste exclusivement un outil de communication entre le professeur et nous-même. Qui dit livret « numérique » dit en effet livret « partageable ». Nous refusons que les informations liées aux compétences et à la scolarité de nos enfants soient potentiellement accessibles à de tierces personnes, tout comme nous refusons que par le biais des transferts d'un fichier à l'autre, leur durée de conservation soit potentiellement illimitée, mettant ainsi fin au droit à l'oubli dont doit pouvoir bénéficier chaque enfant puis chaque adulte. Nous tenons à ce que le livret scolaire reste exclusivement un outil de communication entre le professeur et nous-même.

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations sur les modalités, la finalité et le contenu exact de ce nouveau fichier scolaire n'ont pas été complètement portées à notre connaissance. Il ne nous a pas été expliqué que ce livret est numérique et que nous disposons donc d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui nous concernent ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte de ces données personnelles. Selon la loi de 1978, toute collecte de données effectuée dans ces conditions est considérée comme déloyale et pourra ainsi relever d'une infraction pénale. Dans le respect de la Loi, nous vous demandons donc de prendre acte de notre décision.

Veuillez croire, Madame, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Signature